



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/08/2020

Dossier complet le :

14/08/2020

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2731

1. Intitulé du projet

Extension du site de BIOMERIEUX situé à Saint-Vulbas – 1150 Avenue des Bergeries avec la construction d'un bâtiment de stockage et de locaux techniques associés pour une surface au sol de 4 820 m² environ, dans le prolongement du bâtiment existant.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BIOMERIEUX SA

Nom, prénom et qualité de la personne

BLOT Bénédicte

habilitée à représenter la personne morale

Directrice de site

RCS / SIRET

6 7 3 6 2 0 3 9 9 0 0 0 8 3

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39	Le projet prévoit une surface d'emprise au sol de l'extension d'environ 4 820 m ² . Le site possède déjà une surface de bâtiments existante d'environ 9 171 m ² . Cela porte donc la surface d'emprise au sol totale du futur site à environ 13 991 m ² (surface comprise entre 10 000 m ² et 40 000m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BIOMERIEUX, qui exploite un bâtiment logistique situé au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, sur la commune de Saint Vulbas, envisage d'agrandir son site. L'entrepôt possède une surface existante d'environ 9 171 m² comprenant une zone de réception des produits entrants, une zone de stockage automatisée de grande hauteur (transtocker) fonctionnant en froid positif (entre 2°C et 8°C), un espace de picking automatisé, un espace de packaging manuel ainsi que des bureaux et locaux sociaux et des locaux techniques. Le transtocker est réfrigéré par des groupes froids fonctionnant au fluide frigorigène R134A essentiellement. Le site comprend également des puits de captage dans la nappe souterraine permettant de refroidir ces groupes froids, ainsi que des tours aéro-réfrigérantes, en secours des puits de captage. Dans le cadre des modifications, il est prévu la construction d'un nouveau bâtiment, implanté dans le prolongement Ouest du transtocker. Ce bâtiment d'environ 4722 m² aura pour fonction d'agrandir la zone de stockage du site via la création de deux cellules distinctes à température dirigées (une cellule accueillera les produits conservés à des températures comprises entre 2°C et 8°C ; la seconde les produits maintenus entre 15°C et 25°C). Un local spécifique de 175 m² environ, maintenu à des températures négatives entre -19°C et -31°C, est également prévu au sein de la cellule 2°C/8°C. Enfin, une ferme solaire sera implanté en limites de propriété Nord du site. Il n'est en revanche pas prévu de de travaux de démolition (hors local de charge actuel reconverti en passage d'accès).

4.2 Objectifs du projet

Dans une stratégie de développement de la fonction logistique de bioMérieux pour les marchés domestiques et internationaux, la société souhaite agrandir son site de Saint-Vulbas via la création d'une extension de son entrepôt d'environ 4 722 m². Cette extension permettra la mise en place de nouveaux systèmes d'information, le rétrofit et l'extension de la mécanisation des flux, la ré-internalisation d'activités, et la sécurisation des marchandises stockées, notamment à -25°C. Elle comprendra notamment :

- une cellule de 1 872 m² réfrigérée à une plage de température comprise entre 2°C et 8°C,
- une cellule de 2 528 m² tempérée à une plage de température comprise entre 15°C et 25°C,
- un local de froid négatif de 173 m² environ fonctionnant à des températures comprises entre -19°C et -31°C,
- deux locaux techniques en façades Ouest et Nord de l'extension, abritant les équipements des groupes froids permettant le maintien en température des zones frigorifiques. A noter que dans le cadre du projet, les fluides frigorigènes utilisés seront de dernière génération du type HFO 1,2,3,4ze ou H744 qui présentent l'avantage d'avoir un faible GWP.
- un local CTA en toiture de l'extension,
- un local onduleur.

Concernant la réglementation ICPE, le projet d'extension augmentera le volume de matières stockées et par conséquent la valeur de classement de la rubrique 1511 sans toutefois générer de modifications de régime de classement. L'utilisation de fluides frigorigènes de dernière génération n'aura en outre pas d'impact sur la rubrique 1185 car ils ne sont pas visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux GES. Seuls les fluides R32, présents dans les nouveaux rooftops, seront classés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consistera à construire les deux cellules en extension, les nouveaux locaux techniques permettant la production de froid, l'implantation du local CTA en toiture et la construction du nouveau local onduleur. Ces travaux seront réalisés dans un même temps.

La durée des travaux est estimée à 12 mois environ.

A noter que ces modifications s'accompagneront de travaux d'adaptation de l'existant avec notamment la suppression du local de charge, afin de créer un accès à l'extension depuis le bâtiment existant. En effet, les chariots actuels seront remplacés par des chariots à batteries lithium ne générant pas d'hydrogène lors de la charge ce qui ne nécessitera pas d'avoir un local de charge spécifique et dédié. Une zone de charge sera prévue au sein de l'extension.

A noter également que BIOMERIEUX souhaite inscrire ce projet dans une démarche environnementale. Un chantier à faibles nuisances sera réalisé dans le prolongement naturel des efforts d'une conception à haute qualité environnementale. Une charte de chantier à faible impact environnemental sera soumise à toutes les entreprises, qui s'engageront à la respecter.

Enfin, une ferme de panneaux solaires de 1 295 m² environ s'implantera en limites de propriétés Nord du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les cellules de stockage serviront au stockage des produits fabriqués au sein des usines du groupe BIOMERIEUX. Il peut s'agir de tests biologiques, de diagnostics cliniques, de diagnostics industriels (cosmétique, agroalimentaire, pharmaceutique...etc)..

Ces produits réceptionnés seront stockés directement sur site avant expédition en palettes pour les grosses commandes ou assemblés sur site avec d'autres références pour constituer les petites commandes.

Le processus global d'exploitation restera identique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- à la réglementation ICPE pour la rubrique 1511 et 1185 (à noter que le site est déjà soumis à déclaration pour ces rubriques).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'extension (2 cellules) :	4 722 m ² environ
Cellule 2°C/8°C :	1 872 m ² environ
Cellule 15°C/25°C :	2 528 m ² environ
Locaux techniques des groupes froids :	51 m ² + 20,5 m ² environ
Local CTA en toiture :	301 m ² environ
Local onduleur	26 m ²
Ferme solaire :	1 295 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Site BIOMERIEUX
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
1150 Avenue des Bergeries
01150 SAINT VULBAS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 17' 0 1" 15E Lat. 4 5° 5 0' 2 9" 81N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation actuelle est composée d'un bâtiment logistique d'environ 9171 m².

Cette installation a été autorisée par arrêté préfectoral du 2 août 2006, complété par arrêté préfectoral du 8 octobre 2007.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF2 la plus proche est la n°820030681 "Cours du Rhône de Briord à Loyette" située à environ 600 m à l'Est du site. Les ZNIEFF1 les plus proches sont les n°820030549 "Pelouse de Beauchêne" et n°820030550 "Pelouse de Bernoncle", situées à environ 2,7 km au Sud-Est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche "Brotteaux De Chazey Sur Ain" est située à environ 4,4 km au Nord-Ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale "Etangs de Mèpieu" : n°FR9300063 est située à environ 15 km au Sud-Est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain, approuvé le 28 décembre 2018. La commune de Saint-Vulbas est éloignée de grands axes autoroutiers et des premiers aérodromes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas compte un monument historique : la chapelle de Marcilleux classée monument historique en 2011. Le site du projet est cependant localisé à environ 2 km au Nord de la chapelle.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas est concernée par le plan des surfaces submersibles (PSS) du Rhône institué par décret du 16 août 1972. Le projet est situé hors de la zone d'aléas inondation du Rhône. La commune de Saint-Vulbas est également concernée par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) lié à Speichim, Siegfried et Trédi (PIPA), approuvé par arrêté du 13 mai 2019. Le projet de Biomérieux est situé dans la zone b1 du plan de zonage du PPRT qui correspond au niveau d'aléa faible (Fai) pour les effets toxique Dans cette zone, il est recommandé de prévoir un local de confinement pour les salariés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites et sols pollués sont recensés sur la commune de Saint-Vulbas. Le site de Biomérieux ne fait pas partie de ces sites.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de captage en eau ou de périmètre de protection de captage sur la commune de Saint-Vulbas.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site inscrit recensé sur la commune de Saint-Vulbas.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la directive Habitats est le n°FR8201727 "L'Isle Crémieu" à environ 1,2 km à l'Est du site du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé recensé sur la commune de Saint-Vulbas.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments du site sont aujourd'hui raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Les consommations en eau sur site sont essentiellement dues aux usages de type sanitaire. Le projet engendrera la présence d'environ 30 personnes supplémentaires ce qui augmentera légèrement la quantité d'eau prélevée. Concernant le puisage d'eau en nappe utilisée pour le refroidissement des groupes froids, il n'est pas prévu d'augmentation des quantités d'eaux prélevées, les nouveaux groupes froids n'étant pas alimentés par les puits.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intervention dans le sous-sol. Dans le cadre des modifications, il n'y aura pas d'utilisation des puits de captage du site. Les condenseurs des nouveaux groupes froids posséderont des rampes de brumisation d'eau adoucie sur les ailettes pour maintenir les performances en cas de forte chaleur. Cette eau proviendra du réseau communal AEP. Autrement, la chaleur générée par les équipements des groupes froids sera récupérée pour la production d'eau chaude.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'évacuation de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour caler le dallage du futur bâtiment sur le niveau actuel. Dans la mesure du possible, cet apport sera optimisé en recherchant un équilibre à partir de matériaux directement présents sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur bâtiment en extension et la ferme solaire s'implanteront sur les espaces verts du site. Dans le cadre de ces modifications, des bosquets d'arbres seront détruits au niveau de l'extension et en limites de propriétés. Le rapport de veille écologique sur le territoire du PIPA, réalisé en 2018 par la société Biotope, indique que le site de Biomérieux n'est pas localisé dans une des zones à enjeux de la zone. En outre, le projet ne se situe pas au sein de zones de corridors écologiques pour la faune. Les haies d'arbres présentes en limites Nord seront reconduites plus au Nord pour implanter la ferme solaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche "L'Isle Crémieu" est situé à environ 1,2 km à l'Est du site. Il s'agit d'un site Natura 2000 sous la Directive Habitats. Nous considérons que le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité projetée du site, similaire à celle réalisée actuellement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension du site de Biomérieux consommera des espaces naturels présents sur le terrain constitués pour la majeure partie de pelouses.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas est concernée par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) lié à Speichim, Siegfried et Trédi (PIPA), approuvé par arrêté du 13 mai 2019. Le projet de Biomérieux est situé dans la zone b1 du plan de zonage du PPRT qui correspond au niveau d'aléa faible (Fai) pour les effets toxiques. Le site dispose d'un local de confinement au niveau de la zone de réception du bâtiment existant.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas est concernée par le plan des surfaces submersibles (PSS) du Rhône institué par décret du 16 août 1972. Le projet est situé hors de la zone d'aléas inondation du Rhône.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	De par la nature du projet (extension de bâtiment logistique), aucun rejet de contaminants biologiques, chimique et physique n'est à prévoir. Le site est concerné par le niveau d'aléa faible pour des effets toxiques issus d'un site présent sur la zone du PIPA. Le site de Biomérieux dispose déjà d'un local de confinement sur le bâtiment actuel.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de Poids Lourds lié à l'activité d'entrepôt du site est aujourd'hui d'environ 35 PL/jour. Dans le cadre de l'augmentation du volume de matières stockées, ce trafic sera augmenté avec le passage de 10 PL supplémentaires par jour soit un total de 45 PL/jour transitant sur le site. La zone du PIPA et les voiries sont à même d'absorber ce trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, 3 rooftop sont prévus en toiture de l'extension ainsi que 2 groupes froids en façade Nord du projet. Afin d'assurer le respect de la réglementation concernant les niveaux sonores maximums admissibles en limite de propriété, des solutions de type écrans acoustiques et silencieux à baffles seront envisagées, une fois les équipements retenus. Nous rappelons toutefois que le site est implanté au sein d'une Zone d'Activité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La plateforme frigorifique étant déjà existante, le site émet à l'heure actuelle des émissions lumineuses.</p> <p>Dans le cadre du projet d'extension, il n'y aura pas d'émissions lumineuses supplémentaires à l'extérieur des bâtiments. Le nouveau bâtiment sera clos n'amenant pas d'éclairage sur l'extérieur.</p> <p>Concernant la ferme photovoltaïque, les panneaux seront installés de manière à ne pas générer d'éblouissement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront dus au trafic de véhicules, qui sera légèrement augmenté sans toutefois avoir un impact sur la qualité de l'air de la zone, le projet étant implanté au sein d'une large zone d'activités.</p> <p>La réfrigération des nouvelles cellules frigorifiques se fera via des fluides frigorigènes de dernière génération du type HFO 1,2,3,4ze et R 744 (CO2) présentant un potentiel d'effet de serre très faible, et via le fluide frigorigène R32.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre des modifications, le nombre de salarié sur site sera augmenté d'environ 30 personnes. Ainsi, le rejet des eaux usées sera légèrement augmenté : les rejets d'eaux sanitaires se font dans le réseau public d'assainissement.</p> <p>Concernant les eaux pluviales du site issues du nouveau bâtiment, elles seront dirigées vers le bassin d'infiltration du site. Il s'agira uniquement d'eaux pluviales de toiture : pas de nouvelles voiries créées dans le cadre du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les tours aéro-réfrigérantes existantes ne seront pas utilisées pour l'extension. L'eau de forage ne sera également pas utilisée.</p> <p>Les eaux industrielles liés aux condenseurs des nouveaux groupes froids seront rejetées dans le réseau d'assainissement public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité d'entreposage des produits Biomérieux sera identique à celle réalisée actuellement sur le site et produira des déchets supplémentaires, essentiellement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques...) ainsi que quelques déchets dangereux chimiques ou biologiques.</p> <p>Les déchets seront triés au niveau de la zone déchets déjà existante et évacués en filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications réalisées sur site se feront dans le prolongement des bâtiments existants. Les espaces verts du site ne présentent pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager. L'aspect paysager du site restera globalement similaire. Nous rappelons que le site est implanté au cœur de la zone industrielle du PIPA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications projetées sur le site n'auront pas d'impact sur l'usage du sol. La parcelle du site de Biomérieux est classé en zone 1AUx du plan de zonage du PLU de la commune de Saint Vulbas qui concerne les zones affectées en priorité aux activités artisanales, industrielles ou commerciales et de services. L'usage du sol restera donc inchangé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la MRAE Auvergne-Rhône-Alpes où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2017 sur les projets les plus proches géographiquement – commune de Saint-Vulbas et projet proches du site. Il ressort de la recherche effectuée qu'un grand nombre de projets ont fait l'objet d'une enquête publique ou d'un avis rendu par l'AE depuis 2017, corrélé avec le développement du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, au sein duquel est présent le site de BIOMERIEUX. Les différents types de projets sont : Plateformes logistiques (XPO Supply Chain - 2017 / Vente privée.com - 2018) / Logicor (Shine) - 2019 / Lactalis Logistique SNC - 2017 / Auxine Logistic - 2019 / Astr'in Logistique SARL - 2017.../ ARROW Génériques - 2019.. etc) // Entreprises à procédés industriels (production d'emballages ou matières plastiques, fabrication de profilés aluminium (EX'AL), transformation de produits verriers (DEVGLASS), production de produits d'entretien à usage ménager, travail et traitement du bois... etc) // Entreprises agroalimentaires (fabrication industrielle de pain et pâtisserie) // Construction d'ombrières sur des parkings d'entreprises...

Au vu de la nature des différents projets et des impacts générés, le projet d'extension est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec certains projets s'implantant sur la zone du PIPA, notamment les plus proches géographiquement. Les effets cumulés potentiels concernent essentiellement le trafic sur la zone et les rejets atmosphériques liés au trafic. La zone du PIPA a cependant été dimensionnée pour ce trafic prévisionnel et les voiries sont également aménagées en conséquence. Concernant le bruit, il est susceptible d'être cumulé particulièrement en phase de chantier si les projets se construisent dans une même temporalité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le trafic de véhicules supplémentaires et le bruit en phase de chantier.

Rappelons que le trafic supplémentaire sera peu important rapporté au trafic global de la zone du PIPA et tenant compte du fait que les voiries de la zone ont été suffisamment dimensionnées.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées,
- les rejets atmosphériques seront limités, les nouveaux groupes froids mis en place fonctionneront avec des fluides frigorigènes de dernière génération, à faible pouvoir de réchauffement de l'atmosphère donc plus respectueux de l'environnement,
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol,
- l'ensemble des eaux pluviales supplémentaires seront collectées,
- les constructions seront réalisées sur des zones d'espaces verts ne présentant pas d'intérêt faunistique ou floristique au vu des conclusions de la veille écologique du PIPA. Les préconisations du paysagiste du PIPA seront par ailleurs appliquées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant des sensibilités environnementales très limitées, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet de construction des 2 cellules frigorifiques supplémentaires s'inscrit en extension du bâtiment déjà existant. L'activité qui y sera exercée est déjà présente sur le site.

Un dossier de porter à connaissance sera en outre réalisé conjointement au projet, les impacts seront de nouveau intégrés et évalués.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

PJ7 - Veille écologique du PIPA (2018)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Vulbas

le, 12/08/202

Signature



bioMérieux
Centre de Distribution
Avenue des Bergeries
01150 St Vulbas